

sance avec l'auteur de cet article s'il le trouve bon. Mais qu'il n'aille pas agir avec le *Fantasque* aussi dédaigneusement qu'il l'a fait avec le *Courrier du Canada*, car il ferait très mal d'en user de la sorte. Le *Fantasque* recevra des rectifications et des réponses, vu qu'il a des principes honnêtes, mais il *écrasera* Louis Michel et tous les autres gambadeurs politiques qui feront les insolents mal à propos à l'égard du *Fantasque*, qui est muni de toutes les bonnes armes pour châtier les démagogues petits et grands ; et il dira à chacun d'eux leurs vérités vraies !

NÉGLIGENCE.

Messieurs les Collaborateurs,

Je cite humblement au tribunal du *Fantasque* trois abus qui affligent tous les passants des rues de la ville. D'abord, vous ne passez pas dans les faubourgs sans trébucher dans les creux que font devant leurs portes les occupants de maisons. C'est un désagrément inconcevable que ces petits creux, surtout le soir. Les citoyens qui sont les auteurs de ces creux devraient les combler sans retard s'ils ont de l'humanité, et il me semble qu'ils devraient en avoir. Ayant bien observé l'état des lieux, je me suis aperçu que les creux en question venaient de ce que les uns creusent *trop* dans la neige et de ce que les autres ne la creusent *pas* assez ; de cette façon le niveau n'est pas égal, et les *creux* s'ensuivent et le public en souffre ! C'est désolant, mais ça démontre le principe que dans les choses humaines il ne faut point, autant qu'on peut, ajuster trop haut ni trop bas, mais choisir ce juste-milieu qui est la bonne règle à suivre parce qu'elle est toujours de saison. La Corporation de Québec est intelligente et elle connaît ce principe. Il ne lui manque plus que de le suivre. Si elle trouve l'obligation de nous faire des trottoirs unis trop formidable, elle devrait la mettre sur les épaules de son inspecteur. Cependant, comme on ne doit faire de peine à personne, je me fais un devoir de vous dire que si la Corporation était forcée dans le moment actuel de faire disparaître tout ce qu'il y a de *ralobaux* dans la ville, elle serait saisie de frayeur, et que tous ses membres et officiers déguerpiraient à la hâte. Voilà le premier abus que j'avais à vous signaler. Voici maintenant le second.

Il n'est presque pas de rue où vous ne rencontriez des traîneaux que des enfants conduisent sur les trottoirs au prix de vos jambes et de la loi qui les protège vainement. Je dis *vainement*, car à quoi servent des lois ou des réglemens municipaux, quand vous n'avez pas une police attentive, ou que cette police n'est nulle part ou qu'elle n'a pas l'œil ouvert sur les exploits des gamins de la ville ou des faubourgs ? Cette incommodité des traîneaux d'enfants se renouvelle à toutes les heures du jour, et la Corporation, qui ne devrait jamais dormir quand tout le monde souffre, ferait un acte sage en exerçant sa philanthropie en cette occasion pour le bien des passants de tout âge et de tout sexe. Il n'y a même pas de temps à perdre, car les petits sorciers qui infestent nos trottoirs se rebellent contre ceux qui cherchent à reculer leurs traîneaux. Ils prétendent que la Corporation en les laissant occuper si longtemps les trottoirs sans conteste, leur a donné un droit de prescription. La question